

Ville de Saint Jean de la Ruelle

• 2019/2020 •

LE GUIDE DE L'ÉCOLIER

LA VIE À L'ÉCOLE • ESPACE PARENTS-ENFANTS
AUTOUR DE L'ÉCOLE...



Une fresque à l'école François-Mitterrand pour le respect de la nature



Page **4** **L'école**

Renseignements pratiques :

- Horaires, calendrier
- Les groupes scolaires de la commune

Page **6** **Actions en faveur des écoliers**

- Amélioration du cadre de vie et sécurisation des écoles
- L'implication au service des écoles
- Arc en ciel pour une transition vers l'école dès 2 ans
- Pour que chaque enfant ait sa place à l'école
- Accueils Petite Enfance et Parentalité

Page **13** **La vie à l'école**

- Conseils d'école et associations de parents d'élèves
- La vie à l'école, la journée d'école
- Pause déjeuner et restauration scolaire

Page **17** **Autour de l'école**

- Accueils périscolaires - Accueils de loisirs...
- Activités extra scolaires

Page **24** **Loisirs, culture extra scolaire**

- Bienvenue au conservatoire
- Les bibliothèques municipales, le centre aquatique
- Associations sportives

Chaque année, à l'heure de la rentrée des classes, la ville édite ce guide afin de vous permettre de retrouver au fil des pages toutes les informations relatives à la scolarité de vos enfants.

La ville est mobilisée, aux côtés de la communauté éducative, afin de donner les moyens adaptés aux écoles publiques de notre commune et en faveur des activités périscolaires, sportives et culturelles.

Pour cette rentrée, la Ville va accueillir en maternelle, et selon certaines conditions et critères spécifiques, des enfants âgés de moins de 3 ans.

Des investissements sont réalisés dans nos écoles, qui visent essentiellement à favoriser le bien être et la sécurité de vos enfants. La période estivale a ainsi permis de réaliser les travaux nécessaires pour maintenir et améliorer les conditions d'accueil et d'apprentissage dans plusieurs écoles.

Nous souhaitons à toutes et tous une très bonne année scolaire !

Nathalie Hameau
Adjointe au Maire
en charge de l'Éducation et la Jeunesse

Christophe Chaillou
Conseiller Départemental du Loiret
Maire de Saint Jean de la Ruelle

Renseignements pratiques

La ville accueille plus de 2000 écoliers au sein des 6 groupes scolaires publics

Congés scolaires année 2019/2020	
	ZONE B
Toussaint	Après les cours : vendredi 18 octobre 2019 Jour de reprise : lundi 4 novembre 2019
Noël	Après les cours : vendredi 20 décembre 2019 Jour de reprise : lundi 6 janvier 2020
Hiver	Après les cours : vendredi 14 février 2020 Jour de reprise : lundi 2 mars 2020
Printemps	Après les cours : vendredi 10 avril 2020 Jour de reprise : lundi 27 avril 2020
Vacances d'été	Après les cours : vendredi 3 juillet 2020

Pont de l'Ascension 2020

Fin des cours : mercredi 20 mai 2020
Jour de reprise : lundi 25 mai 2020

Au terme de la concertation relative aux rythmes scolaires, l'organisation de la semaine d'école sur 9 demi-journées est maintenue. La rentrée s'effectue donc dans les mêmes conditions que l'année précédente et les dispositifs A'Tempo et P'tit Tempo sont reconduits.

Remise des dictionnaires aux élèves du CM2



Les horaires des écoles

Pour les écoles élémentaires Paul Doumer et Jean Moulin

de 8h30 à 11h30
les lundis et jeudis de 13h30 à 16h30
les mardis et vendredis de 13h30 à 15h00

Louis Aragon, Paul Bert, François Mitterrand

de 8h45 à 11h45
Les lundis et jeudis de 13h30 à 16h30
Les mardis et vendredis de 13h30 à 15h00

Pour l'école élémentaire Jules Lenormand

de 8h45 à 11h45
Les lundis et jeudis de 13h35 à 16h35
Les mardis et vendredis de 13h35 à 15h05

Pour les écoles maternelles Jules Lenormand et Paul Doumer

de 8h40 à 11h40 - 14h15 à 16h30

Pour les écoles maternelles Louis Aragon, Jean Moulin, François-Mitterrand, Paul Bert

de 8h45 à 11h45 - 14h15 à 16h30

LES GROUPES SCOLAIRES DE LA COMMUNE

1 - Maternelle Louis-ARAGON

1, rue des Opalines 02 38 43 07 99
Directrice : Valérie MENIGON-JACQUIN

2 - Elémentaire Louis-ARAGON

1 Rue des Perles 02 38 88 49 33
Directeur : Olivier BLIN

3 - Maternelle Paul-BERT

13 bis, rue des Écoles 02 38 88 05 24
Directrice : Khadija RAMACH

4 - Elémentaire Paul-BERT

13, rue des Écoles 02 38 43 26 58
Directrice : Christine GOMEZ

5 - Maternelle Paul-DOUMER

55, rue P. Doumer 02 38 88 44 96
Directrice : Isabelle PAVARD

6 - Elémentaire Paul-DOUMER

26, rue R. Gaudry 02 38 43 26 14
Directeur : Fabien NEVEU

7 - Maternelle Jules-LENORMAND

37, rue J. Lenormand 02 38 43 37 18
Directrice : Laëtitia MARCHAND

8 - Elémentaire Jules-LENORMAND

2, rue J. Lenormand 02 38 88 11 63
Directrice : Emmanuelle GUILLOT

9 - Maternelle Jean-MOULIN

15, rue des Diamants 02 38 43 20 45
Directeur : Jean-Michel JACQUIN

10 - Elémentaire Jean-MOULIN

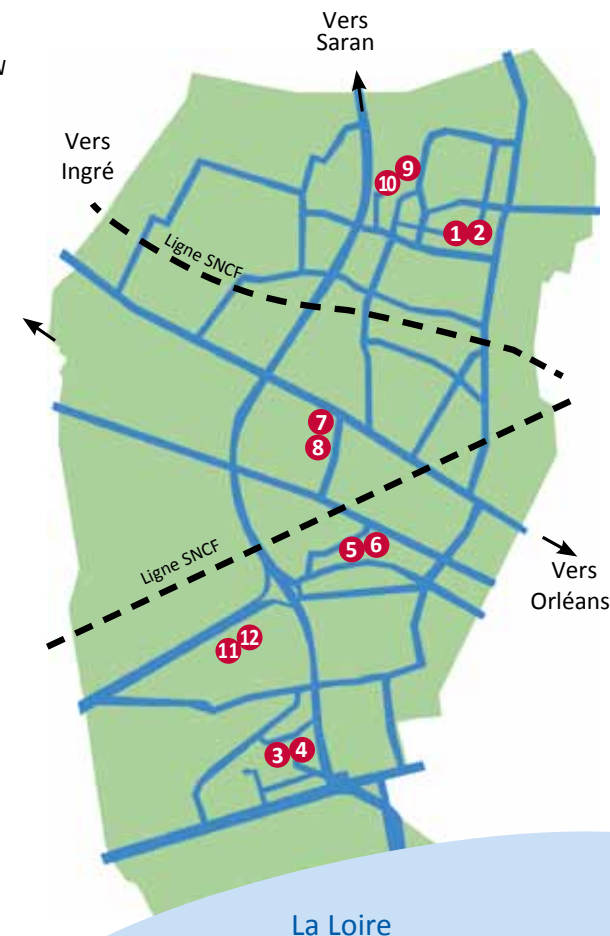
15, rue des Diamants 02 38 88 34 24
Directrice : Dominique BOISSET

11 - Maternelle François-MITTERRAND

7, rue F. Giroud 02 38 88 11 87
Directrice : Marie-Pierre REGNAULT

12 - Elémentaire François-MITTERRAND

9, rue F. Giroud 02 38 88 14 06
Directeur : Christophe ALLORENT



Ville de Saint Jean de la Ruelle
Accueil Pôle Éducation

Tél. 02 38 79 33 55
8 h 45 - 12 h 00 / 13 h 45 - 17 h 30



Divers travaux ont été réalisés ou sont planifiés dans les écoles, contribuant à l'amélioration du cadre de vie des enfants et des agents et à la sécurisation des écoles

• École élémentaire Jean Moulin :

- Réalisation de nouveaux tracés dans la cour d'école (5.400 €)
- Modernisation de 2 salles de classes utilisées par l'Institut Régional pour Jeunes Sourds (17.900 €)

• École élémentaire Louis Aragon :

- Réfection des sols souples des couloirs de l'étage, réfection des sols souples et des peintures des 3 salles de classe de l'étage (18.500 €)



• École maternelle Paul Doumer :

- Réhaussement d'une partie de la clôture de la cour (2.600 €)
- Mise en place de rideaux occultants dans 1 salle de classe (500 €)

• École élémentaire Paul Doumer :

- Réfection du réseau d'eau pluviale (9.300 €)
- Réalisation de nouveaux tracés dans la cour de l'école (400 €)

• École maternelle Jules Lenormand :

- Démontage de la mezzanine de la salle de motricité, et réfections (400 €)

• École élémentaire Jules Lenormand :

- Réfection des classes et achèvement de rénovation du groupe scolaire

L'accueil des enfants et leur épanouissement

La présence adulte

La ville met des agents à disposition des écoles pour apporter une assistance pédagogique aux enseignants. L'intervention de ces agents qui s'effectue sous la responsabilité des enseignants s'inscrit dans les projets de classe et d'école et permet aux enfants d'apprendre les règles de vie en société et de s'initier à diverses pratiques sportives ou culturelles.

À Saint Jean de la Ruelle, **chaque école maternelle bénéficie de la présence d'une ATSEM par classe**. L'ATSEM (Agent territorial spécialisé des écoles maternelles) apporte soin et aide à vos enfants durant le temps scolaire et la pause de méridienne.



Collège Max Jacob

Priorité à la sécurité

La ville consacre un budget important pour les investissements dans les écoles, avec une priorité liée à la sécurité. Les abords des écoles et des collèges sont équipés de barrières de protection et des plateaux surélevés ralentissent la circulation. Certains établissements sont équipés d'un système de contrôle d'accès. Enfin la police municipale effectue des patrouilles régulières aux entrées et sorties des écoles, en complément du système de vidéo protection mis en place sur la voie publique.

• École élémentaire et restaurant scolaire Paul Bert :

- Réfection de la couverture en ardoises d'un bâtiment (65.000 €)
- Modernisation de 4 toilettes (5.900 €)
- Réfection des peintures dans 2 salles de classe (5.000 €) - Mise en place de rideaux occultants dans 5 salles de classe (4.230 €)
- Déploiement de l'alarme anti effraction (13.500 €) - Réfection du faux-plafond et de l'éclairage, dans la salle polyvalente et dans les salles de restauration (6.500 €) - Réalisation de nouveaux tracés dans la cour d'école (5.700 €)

En prévision : cour d'école





Les classes de découverte

Les écoles peuvent organiser des classes de découverte pendant la période scolaire. Dans le but de promouvoir la participation des enfants à ces projets pédagogiques, la ville a décidé d'accorder aux familles stéoruellanes une participation financière. Cette participation varie de 10 % à 70 % par enfant stéoruellan en fonction du quotient familial. En 2019, la ville a porté l'enveloppe à 26 000 euros pour permettre le départ de nombreux écoliers.

Renseignements : la participation de la commune au financement du séjour sera calculée à partir de votre quotient CAF actualisé en octobre; vous pouvez obtenir plus d'informations en vous adressant au service municipal en mairie.

Lecture publique

La médiathèque municipale Anna-Marly et les deux annexes « jeunesse » Chat-Perché et Colette-Vivier, accueillent tous les enfants scolarisés en maternelle et élémentaire, plusieurs fois dans l'année.

Objectif : écouter des histoires, découvrir et partager autour de la lecture, dans le but de favoriser la fréquentation autonome des lieux, et le développement d'une relation enfants/parents autour du livre.

Coopérative scolaire

Chaque année, la ville apporte son soutien financier aux coopératives scolaires. L'aide a été revalorisée de 13% en 2019, pour un montant total de 9.135 €

Santé et hygiène

► L'Éducation Nationale organise une visite médicale obligatoire avant l'entrée en cours préparatoire.

► Chaque année un dépistage bucco-dentaire est mis en place par la Ville en partenariat avec l'UFSBD 45 pour les élèves de CE1, CM1 et CM2 pour contrôler leur santé bucco-dentaire. Un courrier est envoyé aux familles afin de les informer des résultats du dépistage de leur enfant.

Des vaccinations DTP, ROR, COQUELUCHE (1^{ère} vaccination ou rappel) sont organisées en mars, avril et mai. Celles-ci sont gratuites, sur rendez-vous.

Centre communal d'action sociale

Pôle autonomie et santé

115, rue du Petit Chasseur
Tél. 02 38 79 58 33

TOUTE PETITE SECTION

Une transition douce vers l'école dès 2 ans

Créées par la ville en partenariat avec l'Éducation Nationale, ces structures constituent un dispositif original dans le département. Elles accueillent un groupe de 20 enfants de 2 ans. Une à la maternelle François Mitterrand pour les périmètres sud et l'autre à l'école Jean Moulin pour le nord. L'objectif est de favoriser une intégration progressive des enfants vers l'école par un respect du rythme de chacun et la présence des parents.

Ces structures fonctionnent les matinées, selon le rythme scolaire. L'encadrement est assuré par un professeur des écoles, une ATSEM, et une éducatrice de jeunes enfants qui interviendra dans les deux Toutes Petites Sections (TPS).

Contact : Tél. 02 38 79 33 55

CLUBS COUP DE POUCE

Progresser dans l'apprentissage de la lecture

Cinq Clubs Coup de Pouce ont fonctionné cette année : 2 à l'école élémentaire Paul Doumer, 2 à l'école élémentaire Paul Bert, 1 à l'école Louis Aragon au bénéfice de 25 élèves de CP. L'objectif est de renforcer l'acquisition des compétences en lecture et écriture, par la participation à un club.

Une cérémonie de clôture à la Médiathèque Anna Marly est l'occasion d'une rencontre entre les enfants et les parents d'une part, et l'ensemble des partenaires, pour marquer l'implication de chacun, et valoriser l'objectif de réussite.



Cinq clubs Coup de Pouce destinés aux élèves du CP ont fonctionné l'an dernier. Le dispositif soutenu par l'état et la ville de Saint Jean de la Ruelle sera reconduit cette année.

MUSIQUE À L'ÉCOLE

Un orchestre à l'école élémentaire

La ville et l'éducation nationale permettent chaque année à une école de bénéficier du projet «Orchestre à l'école». Pour 2018-2019, 20 élèves de la classe CM1 apprennent à jouer d'un instrument (violon alto, violoncelle) sous les conseils des professeurs du Conservatoire. Les élèves musiciens, ont donné un petit concert en fin d'année scolaire.



POUR QUE CHAQUE ENFANT AIT SA PLACE

Mon enfant est handicapé

Depuis le 11 février 2005, tous les enfants en situation de handicap sont scolarisés dans l'école de leur périmètre scolaire. Vous pouvez demander à bénéficier d'une auxiliaire de vie scolaire qui assistera votre enfant et interviendra auprès d'eux pour aider à son intégration dans la classe. Pour obtenir des conseils dans vos démarches : n° Azur 0810 55 55 00 Aide-Handicap-Ecole.



Des élèves de IRJS (Institut Régional des Jeunes Sourds) suivent leur scolarité au sein des écoles Paul-Doumer, Jules-Lenormand et Jean-Moulin. Des enseignants spécialisés sont à leur côté pour faciliter leur intégration dans les autres classes et dans les activités et projets des écoles.

Pour les accueils de loisirs :
Vous pouvez vous adresser à
Mme Samira Mottes, monitrice éducatrice au sein du pôle Animation :
02 38 79 33 85

La CLIN

(Classe d'initiation)

Cette classe permet d'intégrer les enfants non francophones nouvellement arrivés sur la commune.

L'objectif est de permettre à ces enfants d'intégrer au mieux leur classe d'inscription par l'apprentissage de la langue française. Ils sont pris en charge par une enseignante rattachée à l'école élémentaire Louis-Aragon qui intervient sur l'ensemble des groupes scolaires.

ELCO

(Enseignement de langue et de culture d'origine)

Les enfants scolarisés dans les écoles élémentaires peuvent suivre des cours de langue et de culture marocaines, turques et portugaises dispensés par des intervenants agréés par les ambassades concernées.

Dispositifs pour la prévention et la réussite à l'école

RASED (Réseau d'aides spécialisées pour l'enfance en difficulté)

C'est une équipe d'enseignants spécialisés qui est affectée au nord et au sud de la commune. Elle peut être sollicitée par les enseignants ou les parents pour venir en aide à un enfant qui rencontre des difficultés. La prise en charge se déroule à l'école.

ACCUEILS PETITE ENFANCE ET PARENTALITÉ

Accueils Petite Enfance

Relais Assistantes Maternelles

(un lieu de ressource Petite Enfance pour les familles et les assistantes maternelles)

L'animatrice du RAM, éducatrice de jeunes enfants, accueille, informe et oriente les familles en recherche d'un mode de garde :

- Préinscriptions en crèche collective (établissement d'accueil du jeune enfant) et crèche familiale, pour toute demande d'accueil de plus de 35 heures par semaine sur rendez-vous. Pour ce faire, les parents doivent se munir de leur carte CAF ou MSA.

- Informe les familles sur la disponibilité des assistantes maternelles, sur la contractualisation de leur contrat et sur l'organisation du Relais Assistantes Maternelles.

Elle accompagne les Assistantes Maternelles dans leurs démarches administratives, les informe sur leur profession et statut et participe au développement de leurs compétences professionnelles par l'échange de leurs pratiques et l'organisation de formations continues.

Elle anime des ateliers d'éveil à destination des enfants accueillis par les assistantes maternelles, dans un but de socialisation.

En 2019 un projet d'accompagnement des assistantes maternelles en recherche d'emploi sera déployé en collaboration avec le Pôle Emploi Insertion.

Renseignements : Tél 02 38 79 33 63

Florence D'Hauthuille

ram@ville-saintjeandelaruelle.fr

Adresse : RAM, 11 rue des Turquoises, Saint Jean de la Ruelle

Lieu d'Accueil Enfants-Parents (L.A.E.P)

Depuis janvier 2018, le LAEP accueille librement et anonymement les parents et leurs enfants de moins de 6 ans, à raison de deux permanences hebdomadaires.

Lieux d'accueil Jours Horaires

- Maison pour Tous Nord, espace Léopold-Sédar-Senghor, rue des Turquoises, le jeudi de 9h30 à 12h00 -Ecole maternelle François Mitterrand, 7 rue Françoise Giroud Mercredi De 14h30 à 17h00 hors congés scolaires.

Ce lieu soutient le développement des compétences parentales par une écoute active dans un cadre bienveillant, respectueux, accueillant, et favorise la socialisation des enfants dans un cadre sécurisant et convivial.

Renseignements : Tél. 02.38.79.33.92

Référente : Véronique Voorneveld

Accompagnement à la Parentalité

Dans le cadre du dispositif municipal de Programme de Réussite Educative, une éducatrice de jeunes enfants / médiatrice familiale référente propose de faire avec les familles rencontrant des difficultés familiales et/ou éducatives, une évaluation de la situation en vue d'un accompagnement, d'un soutien et/ou d'une orientation vers les services municipaux, le C.C.A.S, les partenaires extérieurs adaptés.

Renseignements : Tél. 02.38.79.33.92

Référente : Véronique Voorneveld



LUOTHEQUE Centre Suzanne Lacore



A partir du mercredi 4 septembre la ludothèque rouvre ses portes aux enfants de moins de 10 ans et leurs parents.

Cet équipement culturel propose un espace de jeu ludique, convivial et adapté dans les locaux de l'ACM Suzanne Lacore (rue Jules Lenormand) en périodes scolaires uniquement. L'occasion pour les parents de partager un moment de jeu et de détente avec leurs enfants, de rencontrer d'autres parents.

Possibilité de jeu sur place ou d'emprunts
Adhésion familiale : tarification 2019
20,40€ commune et 40,80€ hors commune

La ludothèque est ouverte :

- Les mercredis matins de 9h30 à 12h00,
 - Les samedis après-midis de 14h00 à 17h00.
- Les autres jours, la ludothèque accueille les écoles de la ville et les services de la petite enfance.

Pour tous renseignements :
contacter le service Suzanne Lacore
au 02.38.72.08.53 ou au 06.14.96.13.68

CIDFF : (Centre d'information du droit des femmes et des familles) - 02 38 77 02 33
Permanence juriste une fois par mois dans les maisons pour tous Nord et Sud.
Entretien avec une psychologue sur rendez-vous.

Référents familles

Le référent famille mène des actions au sein du centre social, pour et avec les parents, afin d'accompagner les adultes dans la fonction parentale, favoriser la cohésion familiale et renforcer les liens sociaux en proposant des temps d'activités parents / enfants (sorties culturelles, langa'jeux....) , en soutenant et en incitant les initiatives des familles, impliquées dans la mise en place d'actions (projet de départ en vacances en famille par exemple, ...). Il s'agit d'un accompagnement collectif à la fonction parentale.

• Café des parents

Temps d'échange entre parents sur une thématique choisie (fréquence et lieu à la demande des parents, établissements scolaires et partenaires locaux).

• Projets en famille

Accompagnement des parents sur l'aide au départ en vacances et l'accès aux loisirs et à la culture.

• Soutien à la parentalité

éducation, droit, santé,...

Pour toute information, vous pouvez contacter

Maison pour tous nord :

Annette GRANET

Léopold-Sédar-Senghor : 02 38 79 58 70

Maison pour tous sud :

Nathalie BOURGOUIN

Rol-Tanguy - 02 38 79 58 45

P'TITEMPO ET A'TEMPO :

Les temps d'activités périscolaires

Accessibles à tous, à Saint Jean de la Ruelle, ces activités sont maintenues à l'identique

• **Concernant les élèves de maternelle,** les temps d'activités périscolaires sont organisés tous les jours de 13h30 à 14h15, et sont appelés « P'Titempo ».

• **Concernant les élèves scolarisés en élémentaire,** les temps d'activités A'Tempo sont maintenus les mardis et les vendredis de 15 h à 16 h 30, afin de permettre aux équipes d'animation qualifiées de dispenser des activités diverses et d'utiliser les différents équipements sportifs et culturels de la ville. Des plannings d'activités informent à chaque période les familles.

Événement fédérateur, le carnaval sera reconduit en 2020 et les enfants participeront largement à sa réalisation.

• Référents dans les écoles

Afin de faciliter l'organisation, des référent(e)s ont été nommés afin d'être les interlocuteurs des familles pour l'organisation des activités périscolaires. Les parents sont invités à échanger avec les référent(e)s pour s'informer et suivre l'implication de leur(s) enfant(s).



Les référent(e)s scolaires 2019/2020

• Écoles Jean Moulin

Maryvonne Martial 06 26 89 47 83

• Écoles Louis Aragon

Ludovic Sellier 06 74 93 95 17

• Écoles Paul Bert

Audrey Voisin 06 26 89 47 94

• Écoles François Mitterrand

Sylvie Avances 06 29 99 58 94

• Écoles Paul Doumer

Valérie Libault 06 26 89 47 43

• École maternelle Jules Lenormand

Sandra Mothmora 06 13 84 11 79

• École élémentaire Jules Lenormand

Tifaine Torne 06 26 89 47 77

LES RESPONSABLES :

Philippe RIFFET 02 38 79 58 65

Stéphanie BERDUCAT 02 38 79 58 71

Stéphanie JOUBERT 06 26 89 47 51

Muriel NAELS 02 38 79 58 45

La pause méridienne

Moment de détente qui permet aux enfants de se ressourcer et de s'alimenter sainement à la mi-journée, la pause méridienne est aussi l'occasion d'enseigner autrement les règles de la vie en société. L'organisation permet aux enfants de se restaurer dans de meilleures conditions et de profiter d'un temps de jeu surveillé.

Restauration scolaire et nutrition

Pour la plupart des parents ou responsables d'enfants, le recours au restaurant scolaire est une obligation du fait de leur activité professionnelle. Pour autant, la restauration ne doit pas être synonyme de contrainte pour les enfants. Ainsi, nous nous efforçons d'organiser la pause déjeuner comme un moment agréable.

Afin de respecter le rythme de chacun, les enfants de maternelle et d'élémentaire sont accueillis séparément. Le repas doit permettre à l'enfant de reprendre des forces pour aborder l'après-midi dans de bonnes conditions.

À ce titre, le restaurant scolaire permet :

- ▶ D'assurer le bon déroulement des repas l'apprentissage des gestes simples pour les plus jeunes et d'apprendre les règles de vie en collectivité (manger en société).
- ▶ De veiller à la sécurité alimentaire.
- ▶ De respecter l'équilibre alimentaire, que tous les enfants mangent dans de bonnes conditions.
- ▶ De garantir et maintenir une qualité nutritionnelle à travers les repas.
- ▶ De respecter l'équilibre alimentaire des repas en suivant les recommandations du GEMRCN aussi bien pour les fréquences des aliments que les portions à fournir.

- ▶ De faire découvrir de nouveaux aliments aux enfants en les incitant à goûter à tout.
 - ▶ Miser sur des produits Bio et locaux.
- La cuisine intercommunale inclut dans ses menus des produits de saison issus de l'agriculture biologique.

Les modalités d'inscription, de facturation et de tarification sont simplifiées pour garantir l'équité entre les usagers, pour réduire les démarches et pour lutter contre le gaspillage. Les tarifs calculés en tenant compte du quotient CAF s'échelonnent entre 2,04 € et 4,80€ pour l'année 2019 ; 4,85 € pour les repas occasionnels commune et 5,25 € pour les repas des résidents hors communes. Un conseil d'animation de la restauration scolaire se tient tous les semestres. Ce conseil permet aux parents d'élèves élus, aux enseignants, aux élus municipaux et aux agents de la ville d'échanger sur le fonctionnement des restaurants scolaires.

Des permanences hebdomadaires sont assurées dans les restaurants scolaires (jours variables selon les établissements).

Louis-Aragon : 02 38 43 42 17

Paul-Bert : 02 38 43 25 49

Paul-Doumer : 02 38 43 42 18

Suzanne-Lacore : 02 38 22 03 69

Jules-Lenormand : 02 38 88 51 21

Jean-Moulin : 02 38 88 37 52

François-Mitterrand : 02 38 88 45 43

Renseignements :

Pôle restauration entretien transport

Hôtel de ville : 02 38 79 33 33

restauration@ville-saintjeandelaruelle.fr

Les menus sont consultables sur le site de la ville :

www.ville-saintjeandelaruelle.fr

La restauration scolaire du mercredi :

Le mercredi après midi est libre mais les enfants peuvent aussi être accueillis dans les structures municipales (les Maisons pour Tous). Ils sont pris en charge par les animateurs à partir de 13 h 15. **La ville assure un service de restauration le mercredi midi pour tous les enfants.. Ainsi, les enfants inscrits aux accueils de loisirs déjeunent sur les sites de restauration ouverts le mercredi par secteur géographique :**



• **Écoles Jean Moulin et Louis Aragon :**
restaurant Jean Moulin

• **Écoles Paul Bert et François Mitterrand :**
restaurant Paul Bert

• **Écoles Paul Doumer :**
restaurant Paul Doumer

• **Écoles Jules Lenormand :**
restaurant Suzanne Lacore

Les regroupements sont assurés par les agents de la ville. À la fin du repas, les enfants inscrits aux accueils de loisirs sont pris en charge par les animateurs et conduits en car sur les centres maternel « Suzanne Lacore ». Les enfants inscrits à la restauration du mercredi (mais n'allant pas aux accueils de loisirs MPT Nord, MPT Sud et Suzanne Lacore) sont sous la responsabilité du service restauration jusqu'à 13 h 30 maximum.

Les enfants sont autorisés à partir seuls sous réserve d'une autorisation de sortie signée par les parents. Pour les autres enfants, les parents doivent venir les chercher avant 13 h 30 impérativement.

Des repas de qualité fabriqués en régie

Depuis octobre 2013, c'est la cuisine intercommunale du Quiard (gérée par le Syndicat intercommunal de restauration collective - SIRCO) qui conçoit les menus, fabrique et livre les repas servis dans les cantines scolaires. Ce syndicat est composé des villes de Saint Jean de la Ruelle, Saint Jean de Braye, Semoy, La Chapelle Saint Mesmin et, dernièrement, Bou, des villes qui ont souhaité mutualiser leurs moyens avec l'objectif de garantir un service public de qualité. Dans un souci de développement durable, cet établissement public comporte une « légumerie » où sont traités les fruits et légumes frais. Cette cuisine favorise la transformation de produits bruts et d'aliments issus de l'agriculture biologique ou de producteurs locaux. Transportés par camions frigorifiques, les repas sont ensuite réchauffés dans les fours de remise en température des différentes cuisines «satellites» de chaque lieu de restauration, pour être servis.

Le SIRCO en chiffres :

Le SIRCO fournit 621 000 repas destinés aux écoliers.

En 2019, la part du bio est passée à 18% et la part de produits labellisés à 40%.

Les bons gestes

La pause déjeuner est l'occasion de favoriser chez les enfants de bonnes habitudes en matière d'hygiène. En début d'année scolaire, la mairie distribue gratuitement une brosse à dents personnalisée (numérotée) à chaque écolier inscrit à la restauration. Celle-ci sera remplacée par une neuve en cours d'année. À leur arrivée au restaurant scolaire, tous les enfants se lavent les mains par groupe sous la surveillance des agents de service. Après le repas, les mains sont lavées une seconde fois, puis chaque enfant récupère sa brosse à dents.



RÈGLEMENT D'INSCRIPTION-RÉSERVATION COMMUN AUX ACCUEILS PÉRISCOLAIRES ET À LA RESTAURATION SCOLAIRE

LES POINTS ESSENTIELS

1^{re} étape

2^e étape

3^e étape

4^e étape

L'INSCRIPTION

Votre dossier contient vos données personnelles, les informations, les demandes et les autorisations que vous devez signer.

Ce dossier doit être complet, et actualisé si nécessaire ; c'est indispensable en cas d'urgence, et pour respecter les réglementations.

ATTENTION : les services municipaux relancent les familles pour recueillir les informations manquantes. L'absence d'information ou d'actualisation de vos coordonnées peut entraîner l'annulation de votre inscription et de vos réservations.

1^{re} étape

2^e étape

3^e étape

4^e étape

LA RÉSERVATION

Les modalités de réservation sont les mêmes pour tous les usagers, quel que soit le motif d'ordre familial, personnel, professionnel ou autre. Aucune attestation d'un employeur ne sera prise en compte.

Un planning annuel et régulier : vous déterminez les jours et les créneaux, et ce planning sera enregistré pour l'année (sans modification ou annulation ponctuelle). Vous pouvez procéder à un changement en cours d'année, applicable pour le reste de l'année.

Un planning mensuel et variable : avant le 20 de chaque mois, vous communiquez les dates exactes des jours et les créneaux dont vous avez besoin durant le mois suivant, et vous pouvez procéder à toute modification tant que le délai n'est pas achevé.

1^{re} étape

2^e étape

3^e étape

4^e étape

LA CONFIRMATION DE LA RÉSERVATION

Les réservations font impérativement l'objet d'une confirmation par mail ou par courrier.

Personne ne peut confier son enfant au service sans y être autorisé.

Les demandes sont traitées dans les délais fixés, et dans l'ordre de réception (date et heure d'envoi de mail, ou de dépôt auprès du service) ; les réservations sont confirmées dans la limite des places disponibles.

Un délai de 10 jours est nécessaire pour toute inscription ou désinscription à la restauration pour la commande des repas.

1^{re} étape

2^e étape

3^e étape

4^e étape

LA FACTURATION

Les créneaux réservés et confirmés sont facturés même en cas d'absence, sauf pour les inscriptions mensuelles modifiées avant le 20 de chaque mois.

ENCAISSEMENT DES PAIEMENTS PAR LE TRÉSOR PUBLIC : ADOPTÉ LE PAIEMENT EN LIGNE

La ville de Saint Jean de la Ruelle a confié aux services du Trésor Public l'encaissement de toutes les factures de restauration scolaire et d'accueils de loisirs. Les services municipaux ne seront plus autorisés à recevoir des chèques ou des espèces. Pour accueillir les usagers, les services de la Trésorerie d'Orléans municipale et métropole - Cité Administrative Coligny, bat F1, 131 rue du Faubourg Bannier à Orléans - sont ouverts les lundis, mardis, jeudis et vendredis de 8 h 30 à 12 h 00 et de 13 h 30 à 16 h 00.

Pour réduire les démarches, un paiement en ligne est mis en place avec le site www.tipi.budget.gouv.fr

Vous pouvez vous y connecter à partir du site internet de la ville, et entrer la référence de votre facture. Vous payez avec votre carte bancaire sur le site sécurisé des services fiscaux.

Le suivi de vos paiements est assuré par le Trésor Public, qui pourra mettre en œuvre toute action de recouvrement si nécessaire. Le suivi de vos factures sera assuré par les services municipaux, qui restent à votre disposition pour vos réservations et le calcul de vos tarifs.

Contacts : loisirs.enfants@ville-saintjeandelaruelle.fr / restauration@ville-saintjeandelaruelle.fr

En mairie : accueil de l'hôtel de ville.

ACCUEILS PÉRISCOLAIRES MATIN ET SOIR L'accueil maternel (3/6 ans)

C'est un dispositif municipal adapté aux parents qui travaillent. Les lundis, mardis, mercredis matins, jeudis et vendredis, des animations choisies et préparées avec les enfants sont proposées. Les animateurs et animatrices auront le souci de s'adapter au rythme des enfants.

Accueil avant classe

Groupe scolaire	Lieu d'accueil	Horaires	Tarifs	Observations
F. Mitterrand	F Mitterrand	7 h 00 à 8 h 45	Selon le quotient CNAF : entre 0,41€ et 3,06€ par accueil (se renseigner auprès du service).	les animateurs amènent les enfants à l'école à 8 h 45.
P. Bert	Paul Bert			
P. Doumer	Paul Doumer			
J. Lenormand	Suzanne Lacore			
L. Aragon	Maison pour tous Nord			
J. Moulin				

Accueil après classe

Groupe scolaire	Lieu d'accueil	Horaires	Tarifs	Observations
F. Mitterrand	F Mitterrand	Accueil maternel après classe de 16 h 30 à 18 h 30	Selon le quotient CNAF : entre 0,41€ et 3,06€ par accueil (se renseigner auprès du service).	les animateurs viennent chercher les enfants à la sortie de l'école dès 16h30, le goûter est fourni par les familles
P. Bert	Paul Bert			
P. Doumer	Paul Doumer			
J. Lenormand	Suzanne Lacore			
L. Aragon	Maison pour tous Nord			
J. Moulin				

L'ACCUEIL ÉLÉMENTAIRE (DU CP AU CM2)

Après la classe, la ville de Saint Jean de la Ruelle propose aux familles la prise en charge des enfants pour faire la transition entre l'école et le retour à la maison : dans tous les lieux d'accueils, les enfants peuvent faire leurs devoirs en fonction de votre demande, et participent à des activités. Des moments d'animation sportive, culturelle ou ludique sont également proposés pour donner envie d'apprendre, pour se défouler ou pour se reposer. Ces deux champs d'intervention éducative contribuent à l'épanouissement personnel de l'enfant et à de meilleures chances de succès à l'école.

Accueil avant classe

Groupe scolaire	Lieu d'accueil	Horaires	Tarifs	Observations
F. Mitterrand	F Mitterrand	7h00 à 8h30	Selon le quotient CNAF : entre 0,41€ et 3,06€ par accueil (se renseigner auprès du service)	les animateurs amènent les enfants à l'école à 8 h 45
P. Bert	Paul Bert			
J. Lenormand	Accueil Jules-Lenormand Square J. Ferry (à l'étage)			
L. Aragon	Maison Pour Tous Nord			
J. Moulin				
P. Doumer				

Accueil après classe

Groupe scolaire	Lieu d'accueil	Horaires	Tarifs	Observations	Renseignements
F. Mitterrand	Maison pour tous Sud	16h30 à 18h30	Selon le quotient CNAF : entre 0,41€ et 3,06€ par accueil (se renseigner auprès du service).	les animateurs viennent chercher les enfants à la sortie de l'école dès 16h30, le goûter est fourni par les familles	02 38 79 58 45 (Rol Tanguy)
P. Bert					
L. Aragon	Maison pour tous Nord				
J. Moulin					
P. Doumer					Élémentaire P. Doumer
J. Lenormand	Élémentaire J. Lenormand ou les Essarts				

L'accueil des collégiens

Les maisons pour tous accueillent les collégiens lundi, mardi, jeudi et vendredi de 16h30 à 18h30 autour d'activités encadrées et mises en place par une équipe animation dédiée. Pour toute information complémentaire, contacter directement l'équipe Rol Tanguy (MPTS) ou l'équipe Sedar Senghor (MPTN) .

TEMPS PÉRISCOLAIRE DU MERCREDI APRÈS-MIDI

Le mercredi, la prise en charge par les animateurs débute à 13h15, après le temps de repas si votre enfant est inscrit également à la cantine.

Le mercredi pour les enfants d'âge maternel

Lieu d'accueil	Horaires	Tarifs	Observations	Renseignements
Suzanne Lacore	13h15 à 17h30	Le tarif demi-journée est calculé en fonction du quotient CAF ou MSA (se renseigner auprès du service)	- L'aide au temps libre CAF est déjà déduite du tarif pour les familles bénéficiaires. - Un service de transport est assuré entre les différents lieux d'accueils. - Repas et goûter compris	02 38 79 33 50 (Hôtel de ville)

Le mercredi pour les enfants d'âge élémentaire

Lieu d'accueil	Horaires	Tarifs	Renseignements
Maison pour Tous Nord Léopold Sédar Senghor Maison pour Tous Sud Rol Tanguy	13h15 à 17h30	Le tarif demi-journée est calculé en fonction du quotient CAF ou MSA (se renseigner auprès du service)	02 38 79 58 70 (Maison pour Tous Nord) 02 38 79 58 45 (Maison pour Tous Sud) 02 38 79 33 50 (Hôtel de ville)

Le mercredi pour les collégiens

Lieu d'accueil	Horaires	Tarifs	Renseignements
Maison pour Tous Sud Rol Tanguy	13h30 à 17h30	Pass annuel de 5,30 € pour les collégiens	02 38 79 58 45 (Maison pour Tous Sud)
Maison pour Tous Nord Léopold Sédar Senghor	13h30 à 17h30	Pass annuel de 5,30 € pour les collégiens	02 38 79 58 70 (Maison pour Tous Nord)

PENDANT LES VACANCES :

La ville de Saint Jean de la Ruelle propose aux jeunes des activités de loisirs qui visent à répondre à la fois aux préoccupations des familles mais aussi à participer à l'éducation des citoyens de demain.

Le centre de loisirs

Lieu d'accueil	Horaires	Tarifs	Renseignements
Maison pour tous sud	De 8h45 à 17h30	En fonction du quotient CAF	02 38 79 58 45 Maison pour tous sud
Maison pour tous nord	De 8h45 à 17h30	En fonction du quotient CAF	02 38 79 58 70 Maison pour tous nord

C'est un dispositif adapté aux parents qui travaillent pendant les périodes de congés scolaires. Des animations choisies et préparées avec les enfants sont proposées. Les animateurs et animatrices auront le souci de s'adapter au rythme des enfants. L'accueil matin et soir au centre de loisirs se

déroule de la même manière que l'accueil périscolaire entre 7 h 00 et 8 h 45 et de 17h30 à 18h30.

Lieux :

Maternels / Accueil- Suzanne Lacore
Élémentaires / Accueil Lenormand

Âge	Lieu	Horaires	Tarifs	Observations	Renseignements
3/6 ans	Centre Suzanne-Lacore	8h45 à 17h30	De 2,32 € à 16,92 € (selon quotient CAF) 22,22 € pour les non résidents	• Les inscriptions s'effectuent jusqu'à 2 ou 3 semaines avant le début de chaque période de vacances (en mairie ou sur le site internet selon les vacances)	02 38 79 33 50 Hôtel de ville
Enfants d'âge élémentaire	2 lieux (MPT sud et MPT nord)	8h45 à 17h30	De 2,32 € à 16,92 € (selon quotient CAF) 22,22 € pour les non résidents	• En cas d'inscription en semaine incomplète, le tarif occasionnel est entre 2,49€ et 18,14€, selon le quotient CAF.	02 38 79 33 50 Hôtel de ville
Collégiens	2 lieux (MPT sud et MPT nord)		5,30 € (se renseigner auprès de l'équipe)	Renseignement auprès de l'équipe de la maison pour tous.	

Renseignements : Hôtel de ville : 02 38 79 33 50

Maison pour tous nord : Tél. 02 38 79 58 70 - Maison pour tous sud : Tél. 02 38 79 58 45

LA DÉCOUVERTE DES ACTIVITÉS SPORTIVES



La ville de Saint Jean de la Ruelle propose des activités physiques destinées à faire découvrir aux enfants différentes pratiques sportives. Trois formules, selon l'âge, sont proposées par l'école municipale du sport :

L'OMNISPORTS

Pour les enfants entre 6 et 8 ans, offre la possibilité à votre enfant de s'initier à plusieurs activités sportives différentes chaque trimestre et de choisir celle qui lui plaira. Dans ce cadre :

► Les enfants de 6 à 8 ans peuvent pratiquer le judo, la gymnastique et l'athlétisme le mercredi de 14 h 00 à 15 h 30 et la natation, le roller et le basket le jeudi de 17 h 00 à 18 h 00.

Tarif : 70 € à l'année (140 € hors Saint Jean).

LE MINI-SPORT

Pour les enfants de 4 et 5 ans, permet de participer à une activité sportive de manière ludique tous les mercredis après-midi de 16 h 00 à 17 h 00 ou les jeudis de 17 h 00 à 18 h 00 au complexe sportif des Trois-Fontaines. **Tarif :** 50 € à l'année (100€ hors Saint Jean).



LE TICKET SPORT

Pour les enfants de 12 à 16 ans pendant la 1^{ère} semaine des vacances (à l'exception des vacances de Noël). Le ticket sport permet à votre enfant de pratiquer différentes disciplines sportives. **Tarif :** 1 semaine 25 € du lundi au vendredi (50 € hors Saint Jean)



Les inscriptions pour le mini-sport, l'omnisports et le ticket sport s'effectuent à la Maison de la Musique et de la Danse, rue Bernard Million auprès du **Pôle sports** Tél. 02 38 79 33 42 du lundi au vendredi

Le Conseil stéoruellan des enfants (CSE)



Plantation d'acacia au Parc des Dominicaines par les enfants du CSE lors de la journée de l'arbre



Visite des enfants du CSE au Sénat

Être citoyen, ou citoyenne, cela s'apprend dès l'enfance. Apprendre à débattre sur des sujets concernant sa ville, prendre collectivement des décisions, toucher du doigt la vie démocratique d'une collectivité sont de bons moyens pour jouer pleinement son rôle dans la cité. C'est pourquoi la ville de Saint Jean de la Ruelle a mis en place un Conseil stéoruellan des enfants (CSE). Il est composé d'enfants de cours moyens désignés dans leurs établissements scolaires, sur la base du volontariat. Les idées du CSE se réalisent par rapport aux projets des enfants (par exemple : améliorer l'environnement, l'égalité garçons-filles, l'intergénération avec les seniors, la participation aux commémorations patriotiques et au devoir de mémoire, etc.).

Au sein du Conseil Stéoruellan des Enfants, les jeunes ont une réelle volonté de faire entendre leurs opinions et se plaisent à participer à l'orientation de notre vie en collectivité.

Si c'est aussi le cas de votre enfant, il peut se porter volontaire pour cette vraie expérience citoyenne. Des animateurs de la Direction des Solidarités et de l'Éducation passeront dans toutes les classes de CM1 en début d'année scolaire pour présenter le CSE aux enfants ; ils recevront à cette occasion toutes les candidatures. Les élections se tiennent à la mi-octobre pour choisir trois représentant(e)s par classe.

Les réunions ont lieu en fonction des disponibilités du groupe d'enfants (après l'école et quelquefois le samedi, une animatrice y est présente pour guider les enfants dans leurs projets).

Renseignements :

Direction de l'Éducation et de l'Animation Urbaine - Pôle animation urbaine et lien social des quartiers : Tél. 02 38 79 33 53

PARENTS - ENFANTS - ÉCOLE : LES CONSEILS D'ÉCOLE

L'implication des parents dans la scolarité de leur enfant participe à la réussite scolaire. Les parents peuvent participer à la vie de l'école notamment par l'intermédiaire du Conseil d'école et des associations de parents d'élèves.

Dans les écoles, les représentants des parents d'élèves facilitent le dialogue entre les parents et les enseignants et les services municipaux. Ils peuvent intervenir auprès des directeurs et directrices d'école pour évoquer un problème particulier et assurer ainsi une médiation à la demande du ou des parents concernés.

Ces représentants sont élus en début d'année scolaire sur des listes présentées par les associations de parents d'élèves.

Les représentants des parents d'élèves participent aux réunions du conseil d'école présidées par le directeur ou la directrice de l'école. Un élu ou une élue représentant la municipalité participe également à ces réunions qui ont lieu une fois par trimestre.

Le conseil d'école est un moment d'échange et de partage d'information autour de l'organisation et de la vie de l'école. Les sujets évoqués portent sur le projet d'école et de classe, les sorties pédagogiques, le remplacement des enseignants et les travaux programmés ou en cours au sein de l'établissement.

Au cours de l'année, d'autres réunions vous permettront de rencontrer et d'échanger avec les enseignants. Ainsi, les parents des élèves nouvellement inscrits sont réunis par la direction de l'école dans les premiers jours suivant la rentrée scolaire.

Le conseil des maîtres présidé par le directeur ou la directrice d'école organise au moins deux fois par an et par classe, une rencontre entre les parents et les enseignants.

Par ailleurs, les parents sont tenus régulièrement informés des résultats et du comportement scolaires de leurs enfants par l'intermédiaire du livret scolaire.



BIENVENUE DANS NOTRE CONSERVATOIRE

ENSEIGNEMENT MUSICAL

JARDIN MUSICAL

Découverte rythmique, mélodique et corporelle de la musique (GS maternelle).

L'ÉVEIL MUSICAL

Initiation musicale et instrumentale (cours préparatoire).

CURSUS : CYCLE I

Pour les 2 premières années : (au choix)

1) Chorale seule 30 minutes/semaine

2) Chorale+atelier instrumental+cours d'instrument individuel 1h45/semaine.

3^e et 4^e années :

- Atelier FM+ensemble instrumental+cours individuel d'instrument 2h15/semaine.

ADOLESCENTS

Atelier FM+instrument 1h30/semaine.

ADULTES

Cours individuel d'instrument + orchestre adultes débutants 1h30/semaine.

Disciplines Instrumentales enseignées

Flûte, hautbois, clarinette, basson, saxophone, trompette, cor, trombone, cor, tuba, violon, alto, violoncelle, contrebasse, guitare, guitare basse, piano, accordéon, percussions, chant. Des essais sont proposés en fin d'année scolaire. En septembre, l'inscription définitive sera réalisée selon les places disponibles.

Location d'instrument pour la 1^{re} année.

La 2^e année, un prêt d'honneur est proposé aux familles stéouellanes qui le souhaitent pour l'acquisition de l'instrument.

CYCLE II

Formation musicale+cours individuel d'instrument+pratique collective obligatoire.

Ensembles et orchestres : Harmonies, Orchestre à cordes, ensemble de guitares, Ateliers piano, Atelier jazz, Musique actuelle amplifiée, Big-Band, Orchestre adultes 1^{er} Cycle, Ensemble de cuivres, Chorale enfants, Chorale Arioso.

Au cours de l'année, les élèves participent aux auditions, concerts et spectacles musicaux.

ENSEIGNEMENT CHORÉGRAPHIQUE

ÉVEIL À LA DANSE

(Grande section maternelle)
Exploration de l'Espace et du Temps, expérimentation ludique d'éléments gestuels simples.

INITIATION DANSE (CP et CE1)

Approche d'une structuration corporelle, écoute des sensations, développement de la musicalité.

CURSUS DANSE CLASSIQUE ET/OU DANSE CONTEMPORAINE (à partir du CE2)

- **La danse classique** met l'accent sur le placement du corps permettant d'acquérir équilibre, souplesse et rigueur.
- **La danse contemporaine** s'articule entre cours techniques et ateliers d'exploration du mouvement et de l'expression personnelle.

En première année les élèves suivent obligatoirement un cours de danse classique et un cours de danse contemporaine.

- **À l'issue de la première année les élèves choisissent :**
 - une des deux disciplines
 - de poursuivre les deux disciplines
 - d'opter pour une dominante (classique ou contemporaine).

MAISON DE LA MUSIQUE ET DE LA DANSE

Conservatoire à Rayonnement Communal

29, rue Bernard-Million

Tél. 02 38 79 58 52

conservatoire@ville-saintjeandelaruelle.fr



Tarifs année scolaire 2019 - 2020

(Un tiers minimum de la cotisation payable à l'inscription - Pass'loisirs CAF et Chèques Vacances acceptés)

Discipline	Enfant habitant la commune	Adulte habitant la commune	Enfant extérieur	Adulte extérieur
DANSE				
Eveil danse 45' - 5 ans	71 €	-	141,50 €	-
Initiation danse 1 h - 6 ans	92 €	-	184 €	-
Cursus cycle I, II, III	121,50 €	161,50 €	242,50 €	323 €
Location costumes	28,50 €	28,50 €	30,50 €	30,50 €
MUSIQUE				
Droit de photocopie inclus dans la cotisation				
Éveil et Jardin musical 5-6 ans	71 €	-	141,50 €	-
Cursus cycle I, II, III	138,50 €	202 €	487 €	788 €
2 ^e instrument à partir du cycle II	85 €	128 €	170 €	256,50 €
Instrument seul	Seulement les adultes selon les places disponibles 788 €			
Ensemble seul toute pratique collective	101 €	101 €	101 €	101 €
Moins 20% sur la cotisation annuelle participation aux cérémonies				
Chorale Arioso	-	74 €	-	74 €
Stage Musique ou Danse élève extérieur non inscrit au Conservatoire	Stage musique ou danse journée 25,50 € / 50,50 € WE			
LOCATION INSTRUMENT				
1 ^{re} année	54,50 €	80 €	80 €	117 €
2 ^e année	105 €	131 €	171 €	249,50 €
3 ^e année et plus	130,50 €	155,50 €	223 €	258,50 €
Frais de pénalités	54,50 €	54,50 €	54,50 €	54,50 €

*Participations aux 3 cérémonies (8 mai, 14 juillet et 11 novembre)

L' ASSOCIATION «LES PHARFEULUS»

Une association théâtrale, donne des cours depuis septembre 2018 au Conservatoire. Chaque vendredi de 18 h à 20 h.

Renseignements : Madame Sophie De Beurre
Tél : 06 52 79 94 42.

MAISON DE LA MUSIQUE ET DE LA DANSE

Conservatoire à Rayonnement Communal

29, rue Bernard-Million
Tél. 02 38 79 58 52
conservatoire@ville-saintjeandelaruelle.fr

Inscription des nouveaux élèves :

du 26 août au 27 septembre 2019

Reprise des cours : chorale, ateliers, dances et instruments

le 9 septembre 2019

Reprise des cours : ensembles et orchestres

à partir du 16 septembre 2019

COMMENT S'INSCRIRE ?

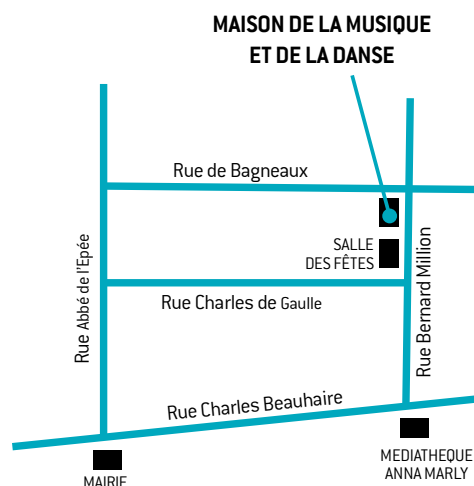
**Des tarifs attractifs, des formalités simples.
Il suffit de fournir au moment de l'inscription :**

- 2 enveloppes timbrées libellées à votre adresse.
- une fiche de renseignements.
- un certificat médical de moins de 3 mois pour la pratique de la danse.
- un justificatif de domicile pour les habitants de Saint Jean de la Ruelle (facture EDF, quittance de loyer).
- une attestation d'assurance responsabilité civile.
- 2 photos d'identité.



Horaires d'ouverture

Lundi	14 h - 21 h
Mardi	9 h - 12 h / 14 h - 20 h
Mercredi	9 h - 20 h
Jeudi	14 h - 21 h
Vendredi	9 h - 12 h / 14 h - 20 h
Samedi	9 h 30 - 15 h
Pendant les vacances scolaires	
Du lundi au vendredi	9 h - 12 h / 13 h 30 - 17 h 30



LES BIBLIOTHÈQUES MUNICIPALES



La Médiathèque poursuit son ouverture le premier dimanche du mois, de 14h30 à 18h, de septembre à juin à compter du 8 septembre 2019.

Le réseau des bibliothèques publiques de Saint Jean de la Ruelle se compose de trois bibliothèques : deux annexes pour les jeunes jusqu'à 14 ans (Colette-Vivier et Chat-Perché), et la médiathèque Anna Marly qui regroupe quatre sections : adultes, jeunesse et BD, musique, espace numérique. La consultation des documents sur place est libre et gratuite, et ne nécessite pas d'inscription.

L'inscription est gratuite pour tous, habitants ou non de la Ville.

Elle permet d'emprunter 15 documents (livres, revues, CD, liseuse électronique), d'accéder à l'espace numérique et au laboratoire de langues. Dans la multitude des documents proposés, le personnel vous guidera pour trouver ceux qui vous conviennent. Les bibliothèques accueillent également toute l'année des classes avec leur enseignant et proposent de nombreuses animations à destination du jeune public : « Histoires pour les tout petits », « Rondes d'histoires pour grandes oreilles »,

rencontres avec des auteurs, spectacles.... Programme disponible dans les bibliothèques, sur le site Internet de la ville de Saint Jean de la Ruelle, et sur le site de la médiathèque.

Un site dédié

L'ensemble des trois bibliothèques de Saint Jean de la Ruelle propose 60.000 livres, 11.000 CD et 70 titres de magazines. L'offre culturelle y est riche, pour tous les goûts et tous les âges. Il est possible de consulter le catalogue en ligne en se connectant sur le site Internet de la bibliothèque municipale. Plus qu'un site, ce portail est un service qui s'adresse à toute la population. Les abonnés peuvent y gérer leur compte individuel, prolonger les documents empruntés, en réserver... Et les usagers peuvent y faire des recherches attractives et précises. Un service accessible 24h/24.

Pour accéder au site :

<http://mediatheque.ville-saintjeandelaruelle.fr>

facebook : @bibsjrfficiel

LES BIBLIOTHÈQUES MUNICIPALES

Médiathèque Anna-Marly

61 rue Charles Beauhaire
Tél. 02 38 79 03 60

Médiathèque Anna-Marly

Horaire d'ouverture au public de toutes les sections

Période scolaire

Mardi - Jeudi - Vendredi	14 h 00 - 18 h 00
Mercredi	10 h 00 - 18 h 00
Samedi	10 h 00 - 17 h 00

Vacances scolaires

Mardi - Jeudi - Vendredi	14 h 00 - 17 h 00
Mercredi - Samedi	10 h 00 - 13 h 00 et 14 h 00 - 17 h 00

Ouverture le 1^{er} dimanche du mois de 14 h à 17 h 30

Bibliothèque jeunesse

Colette-Vivier

Espace Rol-Tanguy - Chemin de Chaingy
Tél. 02 38 79 58 43

Bibliothèque jeunesse

Chat-Perché

Espace Sédar Senghor - Rue des Turquoises
Tél. 02 38 79 58 75

Annexes jeunesse

	Période scolaire	Vacances	Période scolaire	Vacances
Mardi	16 h 00 - 18 h 00	14 h 00 - 17 h 00	16 h 00 - 18 h 00	14 h 00 - 17 h 00
Mercredi	10 h 00 - 12 h 00 14 h 00 - 18 h 00	10 h 00 - 12 h 00 14 h 00 - 17 h 00	10 h 00 - 12 h 00 14 h 00 - 18 h 00	10 h 00 - 12 h 00 14 h 00 - 17 h 00
Jeudi		14 h 00 - 17 h 00	16 h 00 - 18 h 00	14 h 00 - 17 h 00
Vendredi	16 h 00 - 18 h 00	14 h 00 - 17 h 00	16 h 00 - 18 h 00	14 h 00 - 17 h 00
Samedi	14 h 00 - 17 h 00	14 h 00 - 17 h 00		

LE CENTRE AQUATIQUE



Seule piscine à vagues du département, avec un toboggan de 55 m, des espaces verts, une pataugeoire intérieure, le centre aquatique propose en outre pour les enfants :

Des cours collectifs de natation pour les enfants de 6 à 15 ans. Les horaires des cours sont déterminés en fonction du niveau de l'enfant.

Des cours individuels de natation
À partir de 6 ans pendant la période scolaire.

Le « mini sport aquatique »

Activités destinées aux enfants âgés de 4 à 6 ans leur permettant de se familiariser avec l'eau sous des formes ludiques, à l'aide de parcours aquatiques. Les horaires des cours sont définis en fonction du niveau de l'enfant.

En savoir plus sur les activités proposées, les horaires et les tarifs :
www.ville-saintjeandelaruelle.fr

et **Centre aquatique**
rue Charles de Gaulle, 02 38 79 58 50



LES ASSOCIATIONS SPORTIVES

AIKIDO

Aïkido Club à partir de 6 ans - Dojo Bernard-Choulot (Trois-Fontaines) -
<http://www.aikidoclub.sjdlr@gmail.com> / Contact : aikidoclub.sjdlr@gmail.com

ATHLÉTISME (Association sportive d'athlétisme - ASA St Jean de la Ruelle)

Toutes catégories à partir de 6 ans jusqu'à vétéran.
Le samedi de 10h à 12h sur le stade de Millet + hors stade selon la demande toute la semaine.
mail: asasjr45@gmail.com / site internet: <https://asasjr.clubeo.com/> Contact: M. BOULKHIR 06 58 33 29 97

BADMINTON

Alerte Saint Jean 02 38 43 75 10 (*permanence le mercredi de 18h à 19h*) à partir de 7 ans
Label «École Française de Badminton» délivré par la FFBD - Gymnase des Trois Fontaines
Site internet : <http://alerte.saintjean.free.fr> (section badminton) - asjbad.contact@gmail.com

BASKET

Basket Club de Saint Jean de la Ruelle 02 38 74 94 02 ou 06 52 34 45 00 ou 06 52 98 36 15
de 5 ans à 11 ans
Gymnase des Trois-Fontaines - debard.jean-paul@neuf.fr

BOXE ANGLAISE

Rising Boxe Education 45 - 07 51 62 28 38
à partir de 8 ans - Complexe Maurice Millet

CANOE KAYAK

ACKVL 02 38 64 98 85 à partir de 9 ans - www.canoe-valdeloire.com

CYCLOTOURISME

Association Cyclotouriste 02 38 88 06 72
moins de 18 ans : gratuit avec assurance simple (autres assurances à voir)
moins de 12 ans : accompagnement réglementaire

DANSE AFRICAINE

pour enfants (à partir de 4 ans) à l'Espace Rol Tanguy (tram B) le mercredi de 17h45 à 18h30.
Contact: musiqueetsourire@yahoo.fr ou 06.61.97.05.46

DANSE RYTHMIQUE ET MODERN'JAZZ

Alerte Saint Jean - <http://alerte.saintjean.free.fr> - À partir de 4 ans

ESCRIME

Club d'escrime stéoruellan (salle d'armes des Trois Fontaines) - www.escrime-stjean.fr - à partir de 5 ans - 2 initiations gratuites par saison, le samedi de 11h à 12h30 -
club@escrime-stjean.fr 06 67 12 43 63

FOOTBALL

FCO Saint Jean - Mail : 500281@lcfoot.fr / facebook : FCO Saint Jean de la Ruelle (site officiel)
www.fco-stjeandelaruelle.net - À partir de 5 ans révolus

GYMNASTIQUE MASCULINE ET FEMININE

Alerte Saint Jean 02 38 70 56 34 (à partir de 17 h 00) - <http://www.asgym.com>
À partir de 20 mois - Salle de gymnastique des Trois Fontaines
asjgymbureau@gmail.com - asjgym@gmail.com

HANDBALL

Handball Club Saint Jean de la Ruelle à partir de 8 ans - Contact entraîneur 06 58 33 29 97 -
Gymnase des Trois Fontaines, dimanche 13h à 16 h30
Site <http://handballclub-stjeandelaruelle.clubeo.com>

JUDO

Judo-Club 06 58 56 05 41 - <http://jcsaintjeanruelle.free.fr>
aghdu45@live.fr - Dojo Bernard Choulot - Trois Fontaines
À partir de 4 ans

NATATION SPORTIVE, WATER-POLO, ENTRETIEN

Club Nautique Président 06 28 23 12 45 - Centre Aquatique 02 38 79 58 50 -
Inscriptions lundi 9, 16, 23 septembre de 17 h 30 à 19 h 00
À partir de 7 ans (savoir nager 50 mètres / 25 mètres pour le water polo)

PLONGEE SOUS-MARINE, APNEE, TIR SUR CIBLE

Triton's club - Centre aquatique - 06 87 21 54 97 - <http://www.tritonsclub.com>
À partir de 11 ans - Entraînements lundi, mardi, jeudi de 19 h 00 à 21 h 30

ROLLER

Rink Hockey, Hockey, course, artistique, randonnée et école de patinage - <http://www.rocs45.fr>
À partir de 5 ans - Gymnase Maurice Millet

TENNIS

Tennis Club Saint Jean 02 38 72 05 22 - Espace Carat, rue des Saphirs
Permanence le mercredi de 13 h 00 à 18 h 00 (période scolaire) - <http://www.club.fft.fr/tcstjean>
À partir de 5 ans - Cours de tennis et de renforcement physique ainsi que mental.

TENNIS DE TABLE

Ping Saint Jean 45 - 02 38 72 02 94 - Salle spécifique avec 16 tables au 77, rue Croix Baudu
À partir de 5 ans - entraînements tous niveaux tous les soirs à partir de 17 h 30, le mercredi après midi de 14h à 18h et le samedi matin de 10h à 12h.
Stages ouverts à tous, y compris aux non licenciés du club, pendant les vacances scolaires
psj45@orange.fr - site internet : <http://pingsaintjean45.fr/gd/>

TIR A L'ARC

STARC à partir de 10 ans - <http://club.sportsregions.fr/STARC> - Salle complexe Maurice Millet
Initiation découverte ouverte à tous. Renseignements : starc45@laposte.net

L'ACCÈS À LA CULTURE POUR TOUS

A compter du **8 septembre 2019** et afin de favoriser la lecture et l'utilisation de l'équipement par un public familial, la Médiathèque Anna Marly poursuit son ouverture le 1^{er} dimanche de chaque mois, de 14h30 à 18h. L'inscription est désormais gratuite pour tous les publics.



ESPACE CITOYEN
Ville de Saint Jean de la Ruelle

« Espace citoyen » en ligne : pour faciliter vos démarches !

Afin de faciliter vos démarches avec les services municipaux, la Ville a mis en place un « Espace citoyen » où les Stéoruellans peuvent bénéficier de services en ligne gratuitement. En créant votre compte, vous pouvez effectuer de nombreuses démarches depuis votre ordinateur, tablette ou Smartphone.

Véritable interface numérique entre le citoyen et la collectivité, il propose, via le web, l'accès à un certain nombre de services de façon sécurisée : demandes d'actes d'état civil (naissance, mariage, décès), inscription sur les listes électorales.

A terme, de nouveaux services seront disponibles pour les usagers mais aussi pour les partenaires (associations, entreprises...).

► Connectez-vous, dès maintenant, sur :

<https://espace-citoyen.ville-saintjeandelaruelle.fr>

